



COMMUNE DE VAULION
1325 VAULION

PREAVIS N° 2024 / 02

Préavis de la Municipalité concernant les comptes et la gestion pour 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous proposer notre préavis concernant les comptes et la gestion pour 2023. Ce préavis est accompagné des comptes par ordre administratif, du bilan comparé et du tableau des dépenses d'investissement. L'exercice 2023 boucle avec un bénéfice net de **CHF 17'385.71**.

Cette année, deux investissements ont été faits dans les comptes du patrimoine administratif pour un montant total de CHF 184'440.08. Il y a eu d'une part CHF 138'372.85 pour le doublage des pompes du puits EP et CHF 46'067.35 pour les modérateurs de trafic. Suite aux bons résultats de cette année 2023, la municipalité a décidé de faire des amortissements extraordinaires pour un montant total de CHF 332'205.00 ainsi qu'une mise en réserves de CHF 100'000.00 en prévision des charges PECC à venir. La quotité de la dette brute se situe fin 2023 à 157% (188% en 2019, 174% en 2020, 147% en 2021 et 192% en 2022).

Le total des amortissements obligatoires du patrimoine administratif se monte à CHF 114'675.85, ce montant est imputé dans chaque compte concerné.

Les commentaires ci-dessous accompagnent les comptes annexés pour une meilleure clarté des différents postes. Ils vous sont présentés par dicastère :

Gestion, Administration générale et finances, Claude Languetin, syndic

La population est de 486 habitants au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 3 unités en une année. L'impôt sur le revenu des personnes physiques est en forte augmentation, de ce fait la valeur du point communal est en hausse de CHF 1'931.00. Ce chiffre sert aux divers calculs notamment de la facture sociale et de la réforme policière. La facture sociale avec un supplément supputé en faveur de l'Etat de CHF 58'113.00 et la réforme policière de CHF 2'859.00 sont justifiées par l'augmentation des revenus des divers impôts. Les montants sont au-delà de nos estimations budgétisées, ce qui est tout de même réjouissant. Le décompte final de la péréquation 2023 ne sera fourni aux communes par l'Etat que dans le courant du mois de juin.

Les impôts sur les successions et donations ainsi que les gains immobiliers sont souvent sujets à des différences. Le montant de l'impôt frontaliers est nettement supérieur à nos espérances, mais il s'agit surtout d'un rattrapage des années antérieures.

D'une manière générale, les sommes des comptes 11. Administration sont plus élevées que prévu, notamment le compte 11.317 Réceptions-manifestations et le cpte 11.3185 Honoraires. Le dépassement du compte Réceptions manifestations est dû principalement à la réception de l'inauguration du restaurant de la Dent-de-Vaultion. Le dépassement du compte 11.3185 Honoraires, quant à lui, prend en compte diverses études (EP sur Grati CHF 5'096.35), une reprise d'étude de CHF 6'462.00 pour le projet « RC 153, Grand-Rue secteur Hôtel-de-Ville-Eglise », un achat d'une parcelle de forêt pour un montant de CHF 6'834.10 et des annonces dans les journaux pour trouver un nouveau tenancier au Trois-Cœurs (par ex.). Ces prestations n'étaient pas prévisibles et plombent un peu ce compte.

Les taux d'intérêts en vigueur sont toujours bas pour notre commune (1,23% en moyenne) et bloqués sur plusieurs années. Les prêts LIM et emprunts bancaires (CHF 4'682'702.95) sont en diminution. Les liquidités disponibles sont importantes et correspondent aux diverses dépenses prévues. Le prix de la restauration de la Dent-de-Vaultion a été bien au-delà de notre attente grâce à divers dons et subventions. La somme de CHF 217'025.97 sur le compte 9102.3 "BR-Compte Ep sociétaire" correspond au montant réservé pour un remboursement de l'ORPCi (facture qui devrait arriver en 2025 selon les instances cantonales) ainsi que diverses cautions des locations d'alpages.

Les garanties et la quote-part aux engagements sont prévues pour l'AscoVaBaNo (CHF 340'110.00) et l'ORPC JNV (CHF 5'107.00). La somme acceptée par le Conseil communal de cautionnement étant de CHF 3'000'000.-, ces garanties ne sont pas activées pour le moment, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter.

Les montants des postes « **5 Instruction publique et cultes** » sont inférieurs au budget, la maîtrise des coûts de l'établissement scolaire AscoVaBaNo (cptes 51.352+51.352.1) se confirme et les charges de la période COVID ont été remboursées comme prévu.

Compte 7 Sécurité Sociale

Les montants pour les comptes 71 sont donnés par l'ARAS (Agence régionale d'assurances sociales) et AJOVAL (Accueil de jour région Orbe, La Vallée) et pour les comptes 72, par l'Etat.

Pour les comptes 71.352.1 et 71.352.2, la charge, pour la Commune, se calcule aux heures consommées par les enfants et par un pourcentage par habitant. Pour l'accueil de jour AJOVAL, 50% pour les heures consommées et 50% par habitant ; pour l'UAPE, 75% pour les heures consommées et 25% par habitant.

Le réseau AJOVAL, (accueil collectif préscolaire et accueil en milieu familial) compte 25 Communes pour la répartition des charges.

L'UAPE, (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) compte 8 Communes pour une répartition des charges. L'UAPE du Môtier, qui accueille 24 élèves, a eu un bon taux de remplissage en 2023. Il est toujours très difficile d'estimer le nombre d'élèves qui va utiliser la structure d'accueil et à quelle fréquence.

Tourisme, alpages et forêts, Claude Goy, municipal

16 Tourisme

16.314

Les charges constituent l'entretien régulier de nos chemins pédestres ainsi que les taxes de séjours en partie restituées à l'ADNV.

321 Forêts

L'ensemble des cptes 321 est conforme au budget, toutefois des coupes plus importantes et des adaptations d'exploitations principalement sont dues à l'état sanitaire de nos forêts qui apportent quelques différences par rapport à celui-ci.

Le prix de vente de nos bois est resté meilleur que prévu dans le budget, ce qui permet un résultat positif sur notre exploitation forestière 2023.

322 Alpages

322.313

Les factures d'électricité de la Dent sont facturées à la Commune, puis refacturées au tenancier que vous trouverez sous le cpte 322.465.

322.314

L'achat des tables et chaises pour la nouvelle salle à la Dent pour un montant de CHF 54'000.00 et la pose de panneaux photovoltaïques au Cerney pour CHF 8'000.00 sont les principaux investissements financés par ce compte.

322.465

Revenus de la location de l'antenne au sommet de la Dent (CHF 13'000.00) et comme cité précédemment, participation du tenancier pour la consommation électrique (CHF 5'804.00).

Bâtiments, Caroline Paccaud, municipale

Cpte 35 Bâtiments communaux

350.318

La dépense concerne la prime d'assurance ECA pour les cibleries et le mobilier des bâtiments.

Auberge communale

351.314

Nous avons dû remplacer le four et la hotte de ventilation de l'appartement, ainsi que la remise au propre de la façade avant la réouverture du restaurant.

Collège

352.314

Suite à l'avancement des négociations pour le nouveau collège, nous avons décidé de refaire deux parquets de classe ce qui nous a coûté CHF 10'000.00 non prévu au budget, le montant est augmenté également par diverses petites pannes (porte-savons, lavabo, toiture, etc).

Cantine

355.314

Suite aux travaux prévus pour la cantine, nous avons dû finalement mettre l'ancien stand au niveau de la cantine et changé la porte d'entrée ce qui nous a coûté presque le double de la somme mise au budget.

Bâtiment de l'administration

359.314

Suite à des problèmes de chauffage et d'électricité dans le bureau du greffe, la réparation nous fait dépasser le budget.

Routes, déchetterie, cours d'eau, Maison de commune, Danilo Perotti, municipal

Entretien machines et matériel

11.313

Achat d'une génératrice adaptable au tracteur de la commune, pour la STEP et le puit de pompage en cas de pénurie d'énergie.

11.315

Diverses réparations sur le tracteur et la saleuse. Le matériel prend de l'âge.

Maison de Commune

353.313

Prix de l'électricité en augmentation.

353.411

Notre hypromat marche très bien. Les recettes montrent que son utilisation est très appréciée.

Routes

43.3140

Les travaux d'entretien de notre réseau routier ont été réalisés comme prévu. Aucun dépassement n'a été constaté.

43.3144

Plusieurs panneaux routiers ont été changés ou améliorés sur notre Commune. De nouvelles plaques et numéros de rues et de maisons ont été remplacés.

Ordures ménagères

45.318

Augmentation des coûts de transport et augmentation du nombre de bennes suivant les différents déchets.

45.3199

Augmentation significative des déchets compostables (benne à branches).

Malgré la forte augmentations des montants de ces deux comptes, le rapport des charges/revenus se situe à 83% alors qu'il est demandé un financement d'au moins 75%.

Fontaines, Service de l'Urbanisme, Réseaux EP-EC-EU, Défense incendie, Bernard Martignier, Municipal

356 Fontaines

356.311

Rien de spécial à signaler. Entretien et nettoyages courants.

42 Service de l'Urbanisme

42.3185.1

Mise à jour du SIT (Système d'Information du Territoire) communal et introduction de nouvelles données.

42.3185.2

Cotisation à l'ASIT (Association pour le Système d'Information du Territoire).

46 Réseaux d'égouts, épuration

46.312

La consommation électrique à la STEP et aux STAP est régulière.

46.314

Le réseau des canalisations n'a pas engendré de travaux d'entretien cette année.

46.314.2

En plus des travaux courants d'entretien, le remplacement du boîtier de commande de la STAP Maisons Neuves a dû être entrepris.

46.314.41

Très peu de frais d'entretien à la STEP.

46.314.42

Remplacement d'une pompe.

46.314.43

La quantité des boues transportées est légèrement supérieure à la normale.

46.314.44

Le prix pour le traitement des boues par la commune d'Orbe est stable.

46.314.45

Les frais d'analyses sont sans surprise.

46.314.46

La consommation des produits de décantation est stable.

46.351

Taxe fédérale pour le traitement des micropolluants (CHF 9.00 par habitant).

46.380

Montant attribué au fond de réserve pour l'équilibre du compte et porté au bilan sous la rubrique 9280.1

65 Défense incendie

La participation communale au SDIS (Service de Défense contre l'Incendie et de Secours) Vallorbe Région basée sur un montant maximum initialement prévu de CHF 36.00 par habitant se monte à CHF 23.85 environ pour l'exercice 2023.

66 Protection civile

La participation communale aux charges ORPC par habitant se monte à CHF 18.70 environ pour l'exercice 2023

81 Service des eaux

81.311

Achat de compteurs et petit matériel.

81.312

La consommation électrique pour le fonctionnement de la pompe et des filtres UV du puits de pompage est stable.

81.314.1

Suite à un constat de surconsommation d'eau potable, une importante campagne de recherche de fuites a été engagée. Une nouvelle introduction a été faite sur le bâtiment situé à la rue de l'Ancienne Laiterie 5.

81.314.11

Les frais d'analyses sont stables.

81.314.21

L'hydrante située sur la place de la Maison de Commune a été complètement remplacée lors de la réfection de cette dernière.

81.314.22

Contrôle des hydrantes selon contrat de maintenance avec la Maison Hinni.

81.314.41

Maintenance usuelle du puits de pompage et du filtre UV.

81.380

Montant attribué au fond de réserve pour l'équilibre du compte et porté au bilan sous la rubrique 9280.0

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité demande au Conseil de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VAULION

- sur proposition de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'accepter le bénéfice de l'exercice 2023 de **CHF 17'385.71**

D'accepter la gestion de l'exercice 2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Claude Languetin



La Secrétaire :

Valérie Meyer

Vaulion, le 7 mai 2024